

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	9

Séance du 11 décembre 2023

Convocation
06/12/2023
Date d'affichage
06/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – E. TRESCARTES
C. GREGOIRE - P. LAMY-BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absente ayant donné pouvoir : B. DOMINIQUE WEBER DA CONCEICAO à C. DECUYPER

Absent excusé : P. BARDEL – C. BLARDAT-KATOUI – W. COLAS -

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,

Considérant que le conseil municipal a voté le budget 2023 sur des bases prévisionnelles, à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Budget ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

DEPENSES

Article 672 : reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement :	200 000 €
Article 023 : virement à la section d'investissement :	- 137 204 €
Article 6061 : eau, énergie :	- 30 000 €
Article 6135 : locations mobilières :	- 20 000 €
Article 61528 : autres :	- 12 796 €

Investissement

DEPENSES

21311 : bâtiments d'exploitation : - 137 204 €

RECETTES

021 : virement de la section de fonctionnement : - 137 204 €

Budget COMMUNE

Fonctionnement

DEPENSES

615231 : voiries (pour vidange étang) : 200 000 €

RECETTES

755 : débits et pénalités perçus : 200 000 €

Investissement

DEPENSES

2151 : réseaux de voirie : - 15 000 €

204114 : voirie : 10 000 €

2031 : frais études : 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire

Stéphanie GREMY



Le Maire

Catherine DECUYPER

